



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 décembre 2024**

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame BOUTILLET Michèle, maire

Présents : **Mme AUMONIER Céline, M. BAROT Adrien, Mme BROUARD Stéphanie, M. COURTIN Alexis, M. GENET Dominique, M. GIRET Xavier, Mme GUDE Corinne, Mme GUITTON Marie, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. PENNETEAU Luc, M. RICHARD Jérôme**

Pouvoirs : **Mme BEAUVAIS Sylviane pouvoir à Mme BROUARD Stéphanie
Mme DELOUME Michel pouvoir à Mme BAROT Adrien
Mme FAUGEROUX Christine pouvoir à Mme GUITTON Dominique
M. FAURE Nicolas pouvoir à M. RICHARD Jérôme
M. FEINTRENIE Jean-Louis pouvoir à Mme AUMONIER Céline
Mme VINCENT Elodie pouvoir à Mme HIERONIMUS Stéphanie**



DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,
Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),
Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),
Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,
Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1er : La commune de la Villedieu du Clain attribue des chèques cadeaux aux agents suivants : - Titulaires, - Stagiaires et présents dans la collectivité au 25 décembre.

Article 2 : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux de 50 € par agent.

Article 3 : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents *courant décembre* pour les achats de toute nature dans ses commerces de proximité.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

AR Prefecture

086-218602902-20241211-2412051-DE
Reçu le 18/12/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 11 décembre 2024

La Maire
Michèle BOUTILLET



La Secrétaire
Marie GUITTON



Certifié exécutoire

AR Prefecture

086-218602902-20241211-2412051-DE
Reçu le 18/12/2024